

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE,

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE.

DIRECTEURS : MM. LE V<sup>te</sup> B. DE JONGHE, G. CUMONT ET A. DE WITTE.

1894

CINQUANTIÈME ANNÉE.



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,  
*Rue de la Limite, 21.*

1894

# QUELQUES MONNAIES INÉDITES

## D'ERNEST DE LYNDEN

BARON ET ENSUITE COMTE DE RECKHEIM

(1603-1636).

---

PLANCHE V.

---

1. *Droit*. Écu écartelé aux 1 et 4, de gueules à la croix d'or, qui est *Lynden*, aux 2 et 3, de gueules semé de billettes d'or au lion du même, armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout, qui est *Halmaal*. L'écu est timbré de deux casques couronnés et accompagnés de lambrequins. Le premier a pour cimier un lévrier assis de sable, colleté et bouclé d'or (*Lynden*); le second, un lion d'or issant d'une cuve de gueules cerclée d'or et chargée de cinq billettes d'or en fasce (*Halmaal*), les cimiers dépassant le grènetis intérieur de la pièce.

*Légende*. — ✠ — · ERNESTVS · DE · LYNDEN ·  
LI : BA : IMP · IN · REC :

*Rev*. Aigle biceps, portant en cœur le globe impérial crucigère, sommée de la couronne fermée, type ordinaire, depuis Charles-Quint, des monnaies frappées dans les fiefs de l'Empire. La cou-

ronne va jusqu'au grènetis extérieur de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin.

*Légende.* · ♥ MATHIAS · I · D G · ELEC · ROM ·  
IMP · SEMP · AVG ·

Argent.

Poids : 28 gr. 72. — Notre collection.

Le thaler décrit ci-dessus est une variété importante de celui donné, en 1852, dans cette revue (page 113). Notre monnaie est sans date et porte le nom de l'empereur Mathias I (1612-1619) tandis que l'exemplaire déjà publié est au nom de l'empereur Ferdinand II (1619-1637) et daté de 1620.

L'extrême rareté de ces écus nous fait croire qu'ils n'ont pas été frappés d'une manière suivie. De plus, l'existence de deux de ces pièces portant des noms d'empereurs différents nous encourage à émettre la supposition que les thalers en question n'auraient été forgés qu'au début du règne de chaque empereur (1) pour proclamer hautement le droit du seigneur de Reckheim, droit reconnu, le 6 mai 1620, par l'empereur Ferdinand II, de frapper toute espèce de monnaies d'or, d'argent et de cuivre (2). Si cette hypothèse était exacte, l'on pour-

(1) Nous possédons un thaler d'Herman de Lynden, père d'Ernest de Lynden et son prédécesseur (1590-1603). Cette rare monnaie porte, au revers, le nom de l'empereur Rodolphe II (1576-1612). L'existence de cet écu nous permet d'espérer la découverte de numéraire d'Ernest au nom du même empereur.

(2) *Histoire de la seigneurie impériale de Reckheim*, par le baron J. DE CHESTRET DE HANEFPE, p. 53, et pièce justificative, n° 21.

rait s'attendre à découvrir du numéraire en or d'Ernest de Lynden.

2. *Droit*. Écu écartelé au 1, de gueules à la croix d'or, qui est *Lynden*, au 2, de gueules semé de billettes d'or au lion du même armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout, qui est *Halmal*, au 3, d'or à trois taons de sable, qui est *van Steenberghe*, au 4, de sable à trois chevrons d'argent, qui est *van de Werve*; sur le tout d'or au lion de gueules lampassé d'azur, qui est *Reckheim*. L'écusson est sommé d'une couronne présentant trois fleurons (?) alternant avec deux groupes de trois perles disposées en triangle. Un point se trouve entre chaque fleuron et chaque groupe de perles. Cette couronne va jusqu'au bord de la pièce et sépare le commencement de la légende de la fin.

*Légende*. ♡ · MO · NO · ARG · RECHEM · IIII · S, la lettre S indiquant la valeur de la pièce : quatre stübers ou stuyvers.

*Rev*. Semblable à celui de la pièce n° 1.

*Légende*. MATH · I · DG · ROM · IMP · SEMP · AVG ·

Bas argent.

Poids : 3 gr. 64. — Notre collection.

3. *Droit*. Le même que celui du n° 2. L'écu porte les mêmes armoiries mais placées dans un autre ordre, savoir : au 1, *Lynden*, au 2, *Halmal*, au 3, *Reckheim*, au 4, *van Steenberghe*, sur le tout, *van de Werve*.

*Légende*. ♡ · ERNESTVS · DE · LYNDEN · LI

*Rev.* Comme celui du n° 2.

*Légende.* BARO · IMP · IN · RECHEM · 4 · ST ·

Bas argent.

Poids : 4 gr. 16 (1). — Notre collection.

Ernest de *Lynden*, baron de *Reckheim*, était fils d'Herman de Lynden et de Marie de *Halmal de Langdris*, dont la mère était Catherine *van de Werve*, femme de Constantin de Halmal. Les parents de ce dernier étaient : Guillaume de Halmal et Josine *van Steenberghe* (2).

Les pièces n<sup>os</sup> 2 et 3 sont des variétés importantes des n<sup>os</sup> 35 et 38 de la *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, par Wolters. L'auteur de la partie numismatique de cet ouvrage n'a eu à sa disposition, en ce qui concerne le n° 35, qu'un exemplaire de conservation médiocre, ce qui nous fait douter de l'exactitude des armoiries du quatrième quartier de l'écu.

Le même savant dit, dans le texte (page 106), qu'une des partitions de l'écu est trois abeilles. Ce sont les taons des *van Steenberghe*. Quant aux armoiries des *Crèveœur* (de gueules à trois che-

(1) On remarquera la grande différence entre les poids des deux pièces de quatre sous. Un troisième exemplaire, semblable au n° 38 de la *Notice historique sur l'ancien comté impérial de Reckheim*, par WOLTERS, pèse 3g,51. Ces différences considérables sont la preuve d'une fabrication très négligée.

(2) L'emploi, par Ernest de Lynden, des armoiries que nous venons de décrire, n'est pas conforme aux règles de l'art héraldique. Il est à remarquer que les seigneurs du xvii<sup>e</sup> siècle transgressaient fréquemment ces lois.

vrons d'or), elles doivent être remplacées par celles des *van de Werve* (de sable à trois chevrons d'argent), Ernest de Lynden n'étant allié aux *Crèveœur* que par sa femme Anne-Antoinette de *Gouffier*.

L'interversion des armoiries sur nos pièces de quatre sous tendrait à nous faire croire qu'Ernest de Lynden, en les employant, n'a pas eu pour but de s'en servir pour imiter celles de l'un ou l'autre de ses voisins sur des monnaies de même valeur et au même type, afin de faciliter la circulation de son numéraire.

4. *Droit*. Écu couronné à deux lions léopardés d'or l'un sur l'autre sur champ d'azur semé de billettes couchées d'or (Frise). Deux branches de laurier allant jusqu'à la couronne et réunies à la pointe de l'écu par une espèce de rose entourent ce dernier. La couronne, qui présente trois fleurons formés de trois globules et séparés l'un de l'autre par un point, est surmontée de la date 1629.

*Légende*. MONETA · NOVA · ORDINA · E · C · D · R : (Moneta nova ordina(ta) Ernesto Comite de Reckeim) (?) (1).

*Rev*. Croix portant en cœur une rose et dont les branches et les angles sont chargés de feuilles et d'autres ornements. Les extrémités des branches coupent la légende en quatre parties.

(1) La baronnie de Reckheim fut érigée en comté impérial par diplôme donné en 1620.

*Légende.* DEVS — FORTI — ET · SPES —  
NOSTR —

Bas argent. — Poids : 3 gr. 54. Notre collection.

Cette pièce est une imitation du sol frappé en Frise à la même époque.

Marie de Halmal de Langdris, mère du comte Ernest, portant de gueules semé de billettes d'or au lion du même, armé et lampassé d'azur, brochant sur le tout, le comte de Reckheim s'est empressé de profiter de la ressemblance de ces armoiries avec celles de la Frise pour en imiter le numéraire, fort répandu de son temps.

5. *Droit.* Écu couronné semblable à celui du droit du n° 4. La couronne est autre. L'écusson se trouve dans un entourage très orné.

*Légende.* NISI · DEVS — NOBISCVM ·

*Rev.* Couronne formée de quatre branches de laurier, contournant tout le bord de la pièce.

*Légende.* En trois lignes :

FRI  
DER  
1619

Cuivre.

Notre collection.

Cette pièce est une des nombreuses contrefaçons des dutes de Frise émises par les comtes de Reckheim. La date 1619 en reporte la fabrication au règne d'Ernest de Lynden.

La légende peut se lire :

FRI (sia)  
DER (eckeim)

ou peut-être même :

F (rnestus) R (omani) I (mperii)  
DE R (eckeim)

La légende pieuse du droit, ainsi que celle du revers, différencie assez sensiblement la dute qui nous occupe des nombreuses variétés de ce genre de pièces déjà publiées.

V<sup>te</sup> BAUDOUIN DE JONGHE.

---





1



R.



2



R.



3



R.



4



R.



5



C.